

**Avis public**

À TOUTES LES PERSONES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SIS AU 251-253, AVENUE SAINTE-BRIGITTE (LOT 5 584 572).

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval/MRC de la Jacques-Cartier a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée vise à réduire l'implantation du stationnement à 1,69 m du mur avant du bâtiment, alors que le Règlement exige une distance minimale de 2 m. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 11.3.8 du *Règlement 981-25 – Règlement de zonage*.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une séance qui sera tenue le 14 avril 2026, à 19 h, au 175, rue Kildare. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 24<sup>e</sup> jour de mars 2026.



---

La greffière,  
Me Catherine Roy

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Catherine Roy, greffière de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval/MRC de La Jacques-Cartier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessous conformément à la Loi, une copie de cet avis le 24 mars 2026, à chacun des endroits suivants :

- À la mairie ;
- Sur le site Web de la Ville ;

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 24<sup>e</sup> jour de mars 2026.



---

La greffière,  
Me Catherine Roy